

**Question Heinz Etter**

**QA3104.08**

**Scierie de Müntschemier – impact sur le trafic dans le district du Lac**

---

**Question René Fürst / Ueli Johner-Etter**

**QA3126.08**

**Projet de scierie à Müntschemier**

---

**Question Heinz Etter**

Le 28 janvier 2008, les autorités et les investisseurs ont informé la population de Müntschemier de la construction d'une importante scierie. Lorsqu'elle sera en exploitation, 180 camions et 150 voitures individuelles feront quotidiennement l'aller-retour. Le réseau routier du district du Lac va ainsi être fortement mis à contribution. Je demande au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat a-t-il été informé par les organes compétents du canton de Berne de cette implantation ?
- Comment le Conseil d'Etat compte-t-il maîtriser ce surcroît de trafic dans le district du Lac ?
- Que compte entreprendre le Conseil d'Etat pour que la liaison A1–A5 prévue par Kerzers, Müntschemier et Ins soit réalisée sans retard, afin que le réseau local du district ne soit pas sollicité par l'éventuelle construction de cette scierie ?

Le 31 janvier 2008

**Question René Fürst / Ueli Johner-Etter**

Une décision va être prise à la fin du mois au sujet de l'emplacement pour une construction projetée dans une commune voisine du district du Lac, à Müntschemier dans le canton de Berne.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Y a-t-il, dans un esprit de coopération, un échange d'information régulier entre le Conseil d'Etat du canton de Berne et celui du canton de Fribourg ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il étudié les conséquences sur le trafic ? L'aménagement éventuel de routes existantes entraînera-t-il des coûts à charge du canton de Fribourg ?
3. Les expériences faites à l'étranger montrent que les grandes scieries peuvent augmenter la charge de poussières fines dans une région même si les normes de protection de l'air et de l'environnement ont été respectées. Ces poussières fines peuvent être visibles sur les produits. Les organisations locales des maraîchers se sont adressées par écrit à la commune de Müntschemier pour faire part de leurs craintes. Que pense entreprendre le Conseil d'Etat pour protéger la production de légumes frais du Seeland et par là garder la confiance du consommateur ?

Le 4 avril 2008

### **Réponse du Conseil d'Etat**

Par décision populaire du 27 avril 2008, la commune de Müntschemier a refusé le projet Holz + Energie portant sur la construction d'une importante scierie sur son territoire. Cette décision rend ainsi sans objet les deux questions en référence.

Le Conseil d'Etat tient toutefois à apporter deux précisions sur cet objet.

Il existe un bon climat de coopération entre les cantons de Fribourg et de Berne. Ils se rencontrent régulièrement à l'occasion de séances de discussion consacrées aux dossiers qui les concernent tous deux.

En ce qui concerne la circulation routière, la Confédération va mettre en consultation auprès des cantons, d'ici la fin de l'année 2008, un projet de plan sectoriel des transports, partie route. Ce plan déterminera comment se fera la liaison routière entre les autoroutes A1 et A5 ; de ce fait, le district du Lac sera particulièrement concerné par cette planification routière. Ce plan sectoriel est prévu d'être approuvé par les Chambres fédérales en 2009.

Fribourg, le 3 juin 2008